

## **DEVOIR DE MEMOIRE**

Certains candidats qui prétendent aujourd'hui vouloir administrer les affaires de notre commune n'hésitent pas à s'adjoindre les bons et loyaux services de ceux qui étaient aux affaires entre 1989 et 2001 !

N'ayant jamais de critiques assez acerbes à l'encontre de l'action municipale actuelle et frappée d'une amnésie soudaine, nous invitons Mr Bagnéris et ses colistiers à pratiquer le droit d'inventaire :

### **QUAND ON SE VEUT LES DEFENSEURS DU PATRIMOINE COMMUNAL,**

ne pas oublier :

- qu'on a rasé un pigeonnier classé , sans accord des bâtiments de France,
- qu'on a défiguré la maison Besset,
- qu'on a ignoré l'état de délabrement et de dégradation de peintures intérieures de l'église jusqu'à préconiser la destruction totale de ces dernières pour mettre la brique à nue (article d'un bulletin municipal de l'époque) !
- qu'on a laissé à l'abandon le domaine de Lautard et sa ferme, véritable ruine en 2001, soit 10 ans après leur achat !

### **QUAND ON SE VEUT LES POURFENDEURS DES PROMOTEURS IMMOBILIERS ET DE L'URBANISME GALOPANT :**

ne pas oublier :

- que lorsqu'on a eu 30 ans pour faire la déviation, on ne peut pas reprocher à ses successeurs de ne pas faire un ouvrage qui n'est plus adapté aujourd'hui
- qu'entre 1990 et 2000, il y a eu 2 fois plus de permis de construire délivrés qu'entre 2001 et 2008
- que la règle d'urbanisme votée avant 2001
  - avait engendré la destruction de la ferme Ladrix,
  - avait engendré la vente de la villa des Rosiers pour y construire 35 logements.
  - avait prévu la construction de 900 logements en Zac de Rabaudy
- qu'une opération immobilière était en cours entre la MJC et l'Eglise pour plus de 60 logements.
- que la vente de terrains publics (achetés avec l'argent des Castanéens), en dessous des prix du marché, a permis à quelques uns de s'enrichir anormalement en encaissant des plus-values record.

### **QUAND ON SE VEUT LES DEFENSEURS DES SERVICES ET BATIMENTS PUBLICS**

ne pas oublier de dire :

- qu'aucune action n'avait été intentée contre les mal-façons du groupe scolaire des Fontanelles,
- que la commission de sécurité n'avait pas donné son accord pour l'ouverture du Centre Petite Enfance,
- que dans l'aménagement de la Plaine Haute on prévoyait la destruction du Gymnase Delherm ,
- que la chaîne de restauration de l'école Damaze Auba n'était pas aux normes

- qu'aucun travaux d'ampleur n'avait été prévus pour le groupe scolaire Danton Cazelles pourtant vieux de 30 ans ! cela s'explique par l'absence de réserves financières aux amortissements puisque celles-ci avaient été mobilisées pour la construction de la nouvelle Mairie et du complexe sportif de Lautard !
- que les 35 heures généreusement anticipés par la collectivité en 2000 avaient coûté 6% de la masse salariale sans pour autant améliorer le salaire des agents !
- ne pas oublier non plus l'absence de formation des agents de la fonction publique et de la reconnaissance de leur travail !
- absence d'anticipation de l'évolution des services publics au vu des nouvelles populations accueillies

### **QUAND ON SE VEUT DE FINIS STRATEGES EN ECONOMIE LOCALE**

ne pas oublier

- de mentionner l'incapacité d'alors à développer les zones d'activités économiques pour exemple : une décharge sauvage, un chenil et des jardins potagers installés sur des terrains destinés à accueillir des entreprises !
- l'absence d'offres commerciales qui obligeaient les consommateurs à aller à Labège ou à Ramonville
- les quelques 6 millions de francs d'une vente annulée et pour autant inscrite en recettes dans le budget présenté en 2000 !

### **QUAND ON SE VEUT LES MIEUX DISANT SOCIAUX**, ne pas oublier :

- l'incapacité à généraliser le quotient familial
- l'absence de rénovations du parc HLM vieillissant
- l'absence d'harmonie de garderies dans les écoles entre la maternelle et le primaire avec une politique tarifaire adaptée
- l'absence d'implantation d'entreprises créatrices d'emplois
- les crédits insuffisants pour la pérennisation des services publics à vocation sociale (emploi infirmier payé à 80 % d'un temps plein)
- absence de reconnaissance du statut des auxiliaires de puériculture (CPE)
- l'incapacité à doter les associations à caractère social des moyens matériels pour leur bon fonctionnement (Secours Populaire – Enfance et Partage)

**QUAND ON SE DIT GRAND DEMOCRATE**, ne pas oublier que la section locale du parti socialiste a désigné à plus de 60 % sa candidate ! se rappeler qu'user de la démocratie pour mieux la mettre à mal ne vous grandit pas !

En conclusion, en 2001 les castanéens avaient dit « stop ! » à ce fonctionnement d'un autre temps ! Qu'espérez-vous donc aujourd'hui ?

En revanche, nos engagements ont été tenus !

L'un d'entre eux n'a pas pu, hélas aboutir, nous comptons sur votre aide pour nous encourager dans l'implantation d'une maison de retraite médicalisée avec un pôle alzheimer !

Nos publications nous les assumons et nous les signons !

CASTANET UNI-E-S